

Lecture par Delmas, au nom du comité de Salut public, des bulletin et lettre de Chappe, ingénieur télégraphe, annonçant la victoire près Nimègue, lors de la séance du 6 brumaire an III (27 octobre 1794)
Claude Chappe, Jean-François-Bertrand Delmas

Citer ce document / Cite this document :

Chappe Claude, Delmas Jean-François-Bertrand. Lecture par Delmas, au nom du comité de Salut public, des bulletin et lettre de Chappe, ingénieur télégraphe, annonçant la victoire près Nimègue, lors de la séance du 6 brumaire an III (27 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 126-127;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21278_t1_0126_0000_15

Fichier pdf généré le 04/10/2019

fonctions, confirme celle faite du citoyen Dupuis par la commission des administrations civiles, police et tribunaux, conformément aux lois des 13 juin 1793 (vieux style), et 22 floréal; charge la commission des administrations civiles, police et tribunaux, de faire exécuter le présent décret incessamment.

Il ne sera point imprimé, mais seulement envoyé manuscrit au tribunal criminel du département de Seine-et-Oise (55).

18

Un membre du comité de Salut public [DELMAS] lit les dépêches arrivées des différentes armées de la République, qui annoncent la confirmation de la victoire remportée sur les Hollandais et les Anglais, près Nimègue, la prise de Coblenz et de Clèves et divers avantages remportés par les armées orientales et occidentales et sur sa proposition, la Convention rend le décret suivant : La Convention nationale, après avoir entendu son comité de Salut public, décrète que le représentant du peuple Merlin (de Thionville) se rendra sans délai aux armées du Rhin et de la Moselle, avec les mêmes pouvoirs qui sont donnés aux représentants du peuple envoyés près les armées (56).

Delmas, au nom du comité de Salut public, a annoncé les nouvelles suivantes (57) :

Le général en chef, au comité de Salut public. Quartier général de l'Algullana, le 21 vendémiaire, l'an troisième de la République une et indivisible (58).

Citoyens Représentants,

D'après le rapport de tous les déserteurs, il paroît que l'on cache à l'armée ennemie la reddition de Bellegarde : je crois qu'aujourd'hui personne n'en ignore. J'ai fait faire un immense pavillon tricolor que nous venons d'inaugurer avec éclat; vint-cinq coups de canon tirés en salut au moment où il s'élevait pour attester le triomphe des républicains, ont dû réveiller l'attention des Espagnols et porter leurs regards

(55) P.-V., XLVIII, 78. C 322, pl. 1364, p. 37. Décrets prononcés dans la séance du 6 brumaire an III. Feuille imprimée sans signature. Rapporteur Bar selon C' II 21, p. 18.

(56) P.-V., XLVIII, 78-79. C 322, pl. 1364, p. 37. Décrets prononcés dans la séance du 6 brumaire an III. Feuille imprimée sans signature. Rapporteur Delmas selon C' II 21, p. 18.

(57) Bull., 6 brum. Nous suivons cette gazette pour l'ensemble des nouvelles militaires.

(58) Moniteur, XXII, 358; Débats, n° 764, 521-522; J. Paris, n° 37; Rép., n° 37; J. Mont., n° 14; Ann. Patr., n° 665; Ann. R. F., n° 36; J. Perlet, n° 764; J. Fr., n° 762; Mess. Soir, n° 801; F. de la Républ., n° 37; M. U., XLV, 107.

sur cette forteresse, qui n'est et ne sera plus souillée par l'esclavage.

Au sortir du Sud Libre, nous nous sommes rendus avec le représentant du peuple Delbrel, au centre de l'armée : un local convenable étoit préparé pour lui présenter le drapeau par excellence; chaque bataillon, chaque arme avoit ses députés. Les deux braves frères d'armes, chargés de nous transmettre le gage de la reconnaissance nationale, sont rentrés aussitôt dans le cercle, et se sont approchés de l'autel destiné à l'offrande.

Ils la présentent au représentant du peuple qui nous développe l'intention et les sentimens de la Convention lorsqu'elle décréta l'envoi d'un drapeau à chaque armée. *Voilà celui des Pyrénées-Orientales, voilà le vôtre...*

Il est interrompu par une explosion patriotique qui sortoit du fond des coeurs. Le silence renaît, et il remet le drapeau au général en chef : « Camarades, s'écrie-t-il, voici le plus beau jour de l'armée des Pyrénées-Orientales. Si la victoire est douce, la reconnaissance de la patrie l'est bien davantage : vous l'éprouvez en ce moment; nous l'éprouvons tous en voyant ce témoignage glorieux et sacré de la Convention nationale. C'est le fruit de votre courage, de votre constance, de tous les travaux que vous avez si glorieusement fournis pendant cette campagne. Nous n'avons pas besoin de jurer de le défendre; jurons de verser le reste de notre sang, pour augmenter son triomphe : *Vive la Convention nationale! vive la République!* »

Ces cris cent fois répétés avec l'enthousiasme de la liberté, d'une joie bien pure, bien unanime, mêlée de fanfares analogues, ont accompagné le drapeau de l'armée dans tous les rangs, pour y recevoir l'hommage de tous les coeurs. Citoyens-Représentants, cette journée sera complètement agréable pour nous, si vous pouvez nous acquitter envers les deux braves citoyens qui y ont contribué avec tant de zèle et de fraternité. Nous vous prions de prendre en considération l'intérêt si bien mérité que nous devons à leur sort.

Salut et fraternité.

Signé, le général DUGOMMIER.

Bulletin télégraphique du 5 brumaire. Transmission de Lille, composée sur le grand vocabulaire, une heure 20 minutes. Continuation des nouvelles d'hier.

L'ennemi avoit commencé à évacuer les places et n'y avoit laissé que de faibles garnisons, qui ont été faites prisonnières de guerre. Fini à 2 heures 5 minutes.

Signé, CHAPPE, ingénieur-télégraphe.

Chappe, ingénieur-télégraphe au comité de Salut public. Paris le 6 brumaire an III (59).

(59) Débats, n° 764, 519; Rép., n° 37; J. Mont., n° 14; Ann. Patr., n° 665; Ann. R. F., n° 36; C. Eg., n° 800; J. Perlet, n° 764; Mess. Soir, n° 801; J. Fr., n° 762; M. U., XLV, 107.

Le télégraphe vient de m'annoncer une victoire remportée sur les Anglais et les Hollandais, près Nimègue; il annonce aussi que 700 prisonniers, 4 canons et un drapeau ont été le prix de la victoire.

Cette nouvelle, qui paroît être la même que celle qui a été annoncée hier à la Convention par le comité, n'a probablement pas été portée directement à Lille pour être communiquée par le télégraphe, qui, si mon préposé en eût été informé, vous l'eût fait connoître beaucoup plus tôt.

Signé, CHAPPE, ingénieur-télégraphe.

Gillet, représentant du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, au comité de Salut public, au quartier général de Maestricht, à Peetershem, le 3 brumaire l'an troisième de la République une et indivisible (60).

Je m'empresse chers collègues, de vous annoncer que Coblenz, ce repaire fameux des émigrés, est en notre pouvoir; la division de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le général Marceau, s'en empara hier : c'est ce que j'apprends par des dépêches que je reçois à l'instant du général en chef, Jourdan et de Marceau. L'ennemi étoit retranché devant cette ville; il a été battu; ses redoutes ont été emportées de vive force, et il a été obligé de passer le Rhin. Marceau mande qu'il lui a tué beaucoup de monde, fait des prisonniers et pris une pièce de canon.

Salut et fraternité.

Signé, GILLET.

P. S. Je vous annonce aussi la prise de Clèves par les troupes de l'aile gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, et nous occupons Gueldre.

[DELMAS : Coblenz, ce repaire des émigrés, est au pouvoir de la République.

(*L'Assemblée se lève toute entière. Les applaudissemens et les cris de « vive la liberté » font longtemps retentir la salle.*)] (61)

Jourdan, commandant en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, au comité de Salut public. Au quartier général à Cologne, le 3 brumaire, l'an troisième de la République française une et indivisible (62).

(60) *Débats*, n° 764, 519-520; *Moniteur*, XXII, 352; *J. Paris*, n° 37; *Rép.*, n° 37; *J. Mont.*, n° 14; *Ann. Patr.*, n° 665; *Ann. R. F.*, n° 36; *C. Eg.*, n° 800; *J. Perlet*, n° 764; *Mess. Soir*, n° 801; *J. Fr.*, n° 762; *F. de la Républ.*, n° 37; *J. Univ.*, n° 1796; *Gazette Fr.*, n° 1029; *M. U.*, XLV, 107.

(61) *Débats*, n° 764, 520.

(62) *Débats*, n° 764, 520-521. *Moniteur*, XXII, 352; *J. Paris*, n° 37; *Rép.*, n° 37; *J. Mont.*, n° 14 et n° 15; *Ann. R. F.*, n° 36; *C. Eg.*, n° 800; *J. Perlet*, n° 764; *J. Fr.*, n° 762; *F. de la Républ.*, n° 37; *J. Univ.*, n° 1796; *Gazette Fr.*, n° 1029; *M. U.*, XLV, 107-108 et 117-118.

Citoyens représentans,

Aussitôt que votre collègue Gillet m'eut communiqué que vous désiriez que l'armée de Sambre-et-Meuse dirigeât des troupes sur Coblenz, je donnai ordre au général Marceau de partir avec la division qu'il commande pour marcher sur cette ville; ce général est arrivé le premier brumaire à Andernach, il y a rencontré des hussards ennemis, et il les a chargés vigoureusement : plusieurs ont été tués, et 50 bien montés et équipés ont été faits prisonniers. Nous avons eu trois hommes tués ou égarés dans cette affaire. Le général Marceau a continué sa marche, et s'est rendu hier devant Coblenz. Il a trouvé l'ennemi retranché dans une position avantageuse, en avant de cette ville; il l'attaque vigoureusement. Les redoutes ont été enlevées de vive force [*vifs applaudissemens.*] (63) par l'infanterie et tournées par la cavalerie.

Enfin, l'ennemi a été forcé de passer le Rhin et de laisser au pouvoir des troupes de la République la ville de Coblenz. [*Les applaudissemens se renouvellent.*] (64) L'étendar tricolor flotte maintenant sur les murs d'une ville jadis le repaire des déserteurs de la patrie, qui avoient pris pour devise : *L'honneur est à Coblenz*. Oui, sans doute, c'étoit là qu'on devoit trouver l'honneur, mais il appartient aux soldats fidèles de la cause de la liberté, et non à de vils émigrés. Je ne peux pas vous donner dans ce moment des détails circonstanciés sur cette affaire, parce que le général Marceau n'a pas eu le temps de me les faire passer. Je vous les enverrai aussitôt que je les aurai reçus.

Je vous prévien que l'aile gauche de l'armée occupe la ville de Clèves et correspond par ce moyen avec l'armée du Nord.

Salut et fraternité.

Signé, JOURDAN.

(*On applaudit longtemps.*)

DELMAS : Cette lettre répond à ceux qui, hors de cette enceinte, disent que l'intention du gouvernement étoit de faire rétrograder les armées sur les places fortes de première ligne, pour faire la paix. On conviendra du moins que les armées et ceux qui les dirigent, ne sont pas dans le secret.

On applaudit.

[*L'Assemblée ordonne l'insertion de ces nouvelles au bulletin.*] (65)

Décret : La Convention nationale, après avoir entendu son comité de Salut public, décrète que le représentant du peuple Merlin

(63) *Débats*, n° 764, 520.

(64) *Débats*, n° 764, 520.

(65) *Débats*, n° 764, 521. *Rép.*, n° 37, attribue cette intervention à Bréard. *Ann. R. F.*, n° 36; *J. Perlet*, n° 764; *Mess. Soir*, n° 801; *J. Fr.*, n° 762; *Gazette Fr.*, n° 1029; *M. U.*, XLV, 108; *Moniteur*, XXII, 366.